

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 13 janvier 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

**Absents excusés :** Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a donné procuration à M. Patrick BARRIERE, Madame Sandra TOURNAIRE, Mme Corine LELAVANDIER

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien, situé section AM N° 126, 131, et 135 au n° 54 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 2 958 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 350 000 €.

**Le conseil municipal votre CONTRE la préemption à l'unanimité.**

Vente d'un bien situé section AC N° 83p, 84p et AC N° 79 (1/4 division) – 8 Rue des Jonquilles à Villebois-Lavalette surface au sol de 606 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 130 000 €.

**Le conseil municipal votre CONTRE la préemption à l'unanimité.**

**CONVENTION SERVITUDES**

Nous devons passer une convention de servitudes avec la société SDEL Charente Energies dans le cadre d'un marché de travaux passé par Enedis pour le raccordement électrique d'un projet photovoltaïque sur la commune de Ronsenac.

Ces travaux seront effectués sur la parcelle ZE N° 261 Grande pièce de tous vents et sur le chemin rural de la Fauberterie.

Le conseil municipal doit donner son accord pour que le maire puisse signer tous les documents concernant cette affaire.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

**CREATION POSTE SERVICE ADMINISTRATIF**

Marie-Pierre FORT peut prétendre à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> février 2025. Elle est actuellement sur un poste de Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe elle peut passer sur un poste de Rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe. Cela ne change strictement rien à sa rémunération.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **VENTE TERRAIN ANCIENNE GARE PROCEDURE DE DECLASSEMENT**

Comme vous le savez le département de la Charente a fait construire un garage pour abriter des véhicules et du matériel.

Nous avons été sollicités pour leur céder à titre gracieux une partie de la place de l'ancienne gare soit 66 m<sup>2</sup>, de façon à ce que les agents du département puissent entretenir et sortir à l'arrière du terrain leur appartenant.

Pour ce faire nous devons lancer une enquête publique, un géomètre est intervenu par l'intermédiaire du département pour borner les surfaces.

Le conseil municipal doit donner son accord à ce déclassement, à l'enquête publique si nécessaire et donner tous pouvoirs au Maire pour avancer sur ce dossier.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT 2025**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, je vous propose d'ouvrir la somme de 206 000.00 € sur le volet investissement de la commune.

Sur l'opération 201302 (1 Place des Halles) compte 2313.....	150 000.00 €
Chapitre 21 à l'article 21318 .....	41 000.00 €
Sur l'opération 202401 (Plan guide) article 2031.....	15 000.00 €

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle suite au cyclone à Mayotte. Une somme de 300 € pourrait leur être attribuée.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **RECETTE APRES ADMISSION EN NON VALEUR**

Il y a quelques années nous avions un locataire à l'arrière du bâtiment de l'ancienne poste qui ne payait plus son loyer.

Cette personne a été en redressement judiciaire, la procédure n'a pas pu aboutir, elle a fait l'objet d'une saisie et l'ensemble de sa dette restante a été classée en non valeur (effacée).

Suite à cette procédure le montant de sa caution ne peut pas lui être restituée soit 400 €.

Nous allons pouvoir récupérer les fonds en faisant une opération comptable de recette après admission en non valeur.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

## **VALIDATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)**

Nous avions décidé lors de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2024 de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Nous avions proposé d'accepter seulement les projets photovoltaïques sur toitures pour l'ensemble de la commune, ainsi que la géothermie et le bois-biomasse également sur l'ensemble de la commune.

Notre proposition a été validée par la DDT nous pouvons donc maintenant valider la cartographie qui concerne l'ensemble de la commune.

**Vote : Pour 12 voix      Contre      Abstention : 1 voix (Mme Hélène FOISSARD)**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Journée d'échange « comment intégrer les eaux pluviales au cœur du projet communal »  
jeudi 6 février 2025 de 9 H à 16 H 30 au CAUE
- PLUI Réunion secteur de Villebois-Lavalette le 30 janvier 2025 de 9 H à 12 H

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 10 février 2025 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 février 2025 à 18 H 30

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

**Absents excusés :** Mme Corine LELAVANDIER

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**Madame Corine VALADE se retire de la salle le prochain dossier concerne sa famille.**

Vente d'un bien situé section AM N° 146 au n° 36 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 192 m2. Ce bien est vendu pour 60 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption : 13 voix**

**Monsieur Damien BERRY arrive à 18 H 40**

Vente d'un bien situé section AC N° 12 et N° 236 – 15 Avenue de Maison Blanche à Villebois-Lavalette surface au sol de 1 865 m2. Ce bien est vendu pour 137 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section ZE N° 96 – 89 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 1 012 m2. Ce bien est vendu pour 95 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

**DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE/CHAUFFAGE/MISE AUX NORMES  
BATIMENTS PUBLICS DEPARTEMENT**

Nous devons changer et mettre aux normes les systèmes de chauffage et d'éclairage dans plusieurs bâtiments de la commune : Logement au-dessus de la mairie, entrée de la mairie, salle polyvalente, papote café, église, vestiaires de football.....

- Logement Mise aux normes électriques et changement des luminaires 7 364.98 € HT
- Bâtiments divers remise aux normes 10 986.62 € HT

Soit un montant total de 18 351.60 € HT

Nous allons déposer un dossier de demande de subvention au Département pour un SILE à hauteur de 30 % soit 5 505.48 €.

Coût TTC 22 021.92 €

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **CREATION POSTE TEMPORAIRE SERVICE TECHNIQUE**

Nous avons un salarié qui a demandé sa mutation dans une autre commune. Nous devons créer un poste temporaire à 35 H pour accroissement temporaire d'activité sur maximum 1 an afin de renforcer nos effectifs.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE**

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'école élémentaire Jean Tautou pour organiser une sortie à Saint-Lary du 11 au 17 juin 2025 avec les classes de CM1 et CM2. Subvention demandée pour 10 élèves 1 200 €.  
Coût total du séjour 10 626.00 €

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **CAMPAGNE PIEGEAGE CHATS ERRANTS**

Plusieurs habitants se plaignent des chats errants sur la commune. Nous allons relancer une campagne de piégeage avec la Fondation 30 millions d'amis.  
Nous devons prendre une délibération afin de signer la convention à intervenir.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **80 ANS CHARENTE-LIBRE**

La Charente-Libre nous propose de fêter les 80 ans de la Charente Libre à Villebois-Lavalette. Ils viendront faire des animations la commune et la Communauté de Communes participent aux frais soit 900 € TTC chacun.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Visite du bourg « Plan guide » le mercredi 19 février 2025 à 14 H
- Recensement de la population
- Subvention amicale des pompiers 5 000 € pour installation jeux
- Début juin rencontre 1 boulot /1 café par la CCLTD
- Foire des rameaux et cornuelles le 13 avril 2025
- Commission finances le 21 février à 14 h 30

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 10 mars 2025 à 18 H 30 et réunion vote des Comptes Financiers Uniques et budgets le 17 mars à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL Du 17 Mars 2025 à 18 H 30

**PRESENTS :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

**Absents excusés :** Mme Corine LELAVANDIER

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**Estat récapitulatif des indemnités versées aux élus pour 2024 :**

Monsieur le Maire : 18 251 € y compris les charges et Mesdames et Messieurs les adjoints 4 682 € y compris les charges chacun soit 18 728 € pour les quatre adjoints y compris les charges.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Corine VALADE adjointe aux finances en tant que Présidente pour voter les Comptes Financiers Uniques qui remplacent les Comptes Administratifs et les Comptes de gestion.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

Madame VALADE présente les Comptes Financiers Uniques 2024.

Vote des Comptes Financiers Uniques :

**M. Patrick VERGEZ se retire de la salle.**

**VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE**

**Vote : Pour 13 VOIX Contre Abstention**

**VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT**

**Vote : Pour 13 VOIX Contre Abstention**

Après avoir validé les comptes financiers uniques le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget assainissement 2024 :

Il est proposé de reporter 58 470.55 € en recettes de fonctionnement au 002 et 288 703.10 € en investissement 001.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

Résultat Budget commune 2024 : + 68 017.56 € (dépenses – recettes de fonctionnement) cumulé 752 966.94 € et – 12 368.33 € (dépenses – recettes d’investissement).

Il est proposé de reporter 735 690.92 € en recettes de fonctionnement au 002 et – 103 212.58 € en dépenses d’investissement 001 (résultat du CA 2023 et du CA 2024 cumulé – 90 844.25 € et – 12 368.33 €) il n’est pas tenu compte des Restes à Réaliser dans ce montant.

Affectation au compte 1068 : 85 293.58 €

**Le conseil municipal vote POUR à l’unanimité**

### **VOTE DES TAUX IMPOSITION**

Je vous propose de reconduire les taux d’imposition pratiqués en 2024 pour l’année 2025.

- **40.17 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **42.11 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **8.91 %** pour la taxe d’habitation

La somme perçue par la commune devrait être aux environs de 270 000.00 €.

**Le conseil municipal vote POUR à l’unanimité**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS 2025
Société de Chasse Villebois Gurat Ronsenac	200 €	<b>200 €</b>
Comité des Fêtes Villebois	200 €	<b>200 €</b>
Ass. Sportive Villebois Haute Boëme	1 000 €	<b>1 000 €</b>
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	250 €	<b>200 €</b>
Association Primat	250 €	<b>250 €</b>
Banque alimentaire Angoulême et Charente	150 €	<b>150 €</b>
Amis du Château et du Patrimoine de Villebois	150 €	<b>50 €</b>
Foyer des élèves du Collège de Villebois	400 €	<b>400 €</b>
COLLEGE Sortie		<b>750 €</b>
ASL Section Hand Ball	800 €	<b>800 €</b>
Croix Rouge Française	150 €	<b>200 €</b>

Amicale Volontaire Sang	350 €	<b>350 €</b>
DIVERS	500 €	<b>500 €</b>
Main dans la Main	200 €	<b>200 €</b>
Atelier Chat Brol	50 €	<b>0 €</b>
ASL d'Horte et Lavalette Section Danse	450 €	<b>800 €</b>
Maison Familiale Rurale	100 €	<b>100 €</b>
ASL d'Horte et Lavalette Section randonneurs	150 €	<b>100 €</b>
Judo Club	150 €	<b>150 €</b>
Association des Commerçants	600 €	<b>500 €</b>
Esti'halles	250 €	<b>250 €</b>
Papote café	300 €	<b>300 €</b>
Canimédication	50 €	<b>50 €</b>
CHAPITRE Protection animale	50 €	<b>200 €</b>
MOBILITE SOLIDAIRE	100 €	<b>100 €</b>
CENTRE SOCIO ENVOL	50 €	<b>50 €</b>
VILLAGE SESSIONS	200 €	<b>200 €</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE	520 €	<b>1200 €</b>
AMICALE DES POMPIERS		<b>5000 €</b>
MAYOTTE		<b>300 €</b>
ANGOULEME VELO CLUB		<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 620 €</b>	<b>15 050 €</b>

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

#### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ET COMMUNE :**

Présentation des Budgets Primitifs.

Vote du Budget Primitif Commune :

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

Vote du Budget Primitif Assainissement :

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **REVERSEMENT SALAIRES BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les employés communaux travaillent pour l'entretien de la station d'épuration et qu'il serait normal que le salaire et les charges de ces salariés soient versés par le service assainissement sur le budget commune.

Suite à des changements de personnel, 1 salarié travaillera 1 jour par semaine à la station soit 20 % de son temps de travail.

Il est donc proposé que 20 % du salaire et des charges de ce salarié soit reversés en fin d'année sur le budget communal.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRES**

La commune de résidence d'un enfant est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite une prise en charge particulière au niveau scolaire et que la commune d'origine de l'enfant n'a pas la structure adaptée.

Cela concerne un enfant pour un montant annuel de 1 100 €.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Nous avons reçu une nouvelle demande qui a été acceptée en contrepartie d'une semaine de travail pour passer le permis de conduire soit 500 €

**Le conseil municipal vote POUR**

## **DOSSIER AIDE SOCIALE**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal avoir reçu un dossier d'aide sociale pour une personne domiciliée à la Maison de Retraite de Gamby à Villebois-Lavalette depuis le 29 octobre 2018.

Ce dossier concerne la prise en charge des frais à la Maison de Retraite, (65.20 € par jour).

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- 80 ans Charente-Libre – 15 mai 2025 à 16 H
- Réunions plan guide 7 avril avec les commerçants, 8 avril présentation aux membres du conseil municipal et 9 avril à 18 H 30 réunion de présentation aux habitants
- Agent communal, recrutement à partir du 22 avril

La séance est levée à 20 H 15. Prochaine réunion le 14 avril 2024 à 18 H 30.

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 14 avril 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU,

**Absents excusés :** Mde Corine VALADE qui a donné pouvoir à Mde Nelly VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Damien BERRY.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**SACEM FESTIVITES ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire rappelle que la commune bénéficie du forfait proposé par la SACEM à la commune pour l'organisation des festivités et que nous pouvons obtenir des tarifs préférentiels pour les associations locales afin qu'elles puissent diffuser de la musique lors de certains événements.

Le conseil municipal doit donner son accord pour que la commune délègue à L'amicale des sapeurs pompiers de Villebois-Lavalette le soin d'organiser le bal du 5 juillet 2025 – A Crée danse pour la tartiflette du 15 mars et au comité des fêtes pour les rameaux le 13 avril.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

**CONVENTION MANDAT VOIRIE CCLTD**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence voirie est communale et que la commune a approuvé par délibération que cette compétence voirie sera gérée en maîtrise d'ouvrage délégée par la CDC à compter de 2025 avec les missions suivantes :

- Sollicitation des entreprises (maîtrise d'œuvre travaux) pour la réalisation des travaux voirie
- Pouvoir de signature et négociation des marchés/devis rattachés à la compétence voirie
- Sollicitation des subventions au titre du FDAC

Vu les devis de travaux établis par le cabinet BETG16, bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie, la commune propose de retenir le programme de travaux 2025 suivant :

-VC 7u Enclos des Dames :	1 854.00 € TTC
-VC 4 Font Trouvée :	2 670.00 € TTC
- VC La Souche :	1 482.00 € TTC
- VC 5u Grand'Rue :	4 036.32 € TTC

**TOTAL                    10 042.32 € TTC**

C'est la Société SCOTPA qui a été retenue pour réaliser les travaux.

Le conseil municipal doit valider le programme et autoriser le maire ou son suppléant à signer les documents à venir.

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

#### **BOURSE PERMIS DE CONDUIRE**

Nous avons reçu une nouvelle demande qui a été acceptée en contrepartie d'une semaine de travail pour passer le permis de conduire :

Permis de conduire..... 500 €

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYDICAT D'EAU POTABLE SUD CHARENTE (SEP)**

Lors de la séance du 19 février 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la création de la commune nouvelle de Magnac-Lès-Gardes issue de la fusion des communes de Magnac-Lavalette et Gardes Le Pontaroux.

Dans le statut actuel, il est mentionné à l'article 1 – constitution et à l'Annexe – Liste des collectivités membres, les communes de « Magnac-Lavalette et Gardes-Le-Pontaroux ».

En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte, il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Magnac-Lès-Gardes ».

**Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.**

#### **SUPPRESSION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 2°CLASSE**

Compte tenu de l'inscription sur le tableau annuel d'avancement en 2024 au grade de Rédacteur Principal de 1°classe d'une salariée, et après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 2°classe à Temps Complet.

**Vote : Pour                  Contre                  Abstention**

#### **Pour information présentation du Rapport Social Unique 2023**

Le Centre de Gestion de la Charente a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport social unique de notre commune, ce document regroupe les données 2021, 2022 et 2023 concernant les salariés de la commune, (absentéisme, risques psychosociaux, rapport annuel sur la santé, sécurité et conditions de travail...).

Il ressort de cette synthèse les difficultés à trouver du personnel remplaçant et l'augmentation des tensions sur certains postes en raison des départs

#### **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2024**

**Le document ne nous est pas encore parvenu il sera délibéré ultérieurement.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Plan guide prochains ateliers 29 et 30 avril
- 17 avril à 18 H à la salle des fêtes Réunion avec la CCLTD pour les travaux à l'école maternelle et l'avenir des écoles du secteur
- 18 avril forum des métiers organisé par le collège Henri Martin à la salle des fêtes invitation à 12 H à l'inauguration
- Salle polyvalente CREA DANSE PLANNING rentrée Septembre (mardi à 12 H pilates et mardi à 18 H danse).
- 7 mai à 15 H réunion avec l'ABF 1 Place des Halles
- Bilan foire des Rameaux et Cornuelles
- 15 mai 80 ans de la Charente Libre au château – conférences à partir de 16 H jusqu'à 22 H

La séance est levée à 19 h 15. Prochaine réunion le 12 mai 2025 à 18 H 30.

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 12 MAI 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

**Absents excusés :** M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER

Madame Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien situé section AC N° 249 – 250 & 254 3 Rue des Jonquilles à Villebois-Lavalette surface au sol de 702 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 90 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AM N° 15 – 2 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 260 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 160 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

**VIREMENT DE CREDITS TRAVAUX SDEG**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Villebois-Lavalette souhaite changer toutes les ampoules d'Eclairage Public par des Leds moins énergivores.

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Charente nous a inscrit dans le programme 2023 Fonds Verts, notre dossier a été accepté, 137 lampes ont été changées, le gain est de 10 186 watts avec une économie moyenne de 68 %.

Les travaux ont été pris en charge à hauteur de 40 % du montant HT des travaux + TVA par le SDEG.

Montant global 28 571.58 €

Prise en charge SDEG 14 285.79 €

Prise en charge Fonds Verts 40 % montant HT travaux : 9 523.86 €

Contribution commune 20 % montant HT des travaux soit 4 761.93 €

Nous devons effectuer un virement de crédits de façon à pouvoir payer la facture.

Article 2041582 + 4 800.00 €

Article 2313 opération 1 Place des Halles – 4 800.00 €

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **DEMANDE SUBVENTION REHABILITATION RESEAUX**

Comme vous le savez nous allons effectuer des travaux de réhabilitation du réseau assainissement entre la Rue de Lavalette (ancienne route de Roncenac au stade de foot) vers la Rue de Gamby, cela comprend 654 ml de réseau actuellement en amiante ciment et la reprise de trois branchements existants pour un montant global de 253 681.80 € HT (y compris étude, levés topographiques, publicité...).

Le conseil municipal doit donner son accord pour la demande de subvention au département soit 25 %.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 80 ans Charente-Libre RV au château à 16 H
- 24 mai 2025 Nocturne vélos super U à partir de 20 H
- Tour Poitou Charente vélo 27 août 2025
- Frairie course vélos le matin et l'après-midi
- Du mercredi 21 mai au samedi 24 mai ateliers plan guide

La séance est levée à 19 H 15. Prochaine réunion le **16 juin 2025** à 18 H 30.

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 Juin 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD. M. Raymond BONNETEAU arrivera en retard.

**Absents excusés :** M. Patrick VERGEZ qui a donné un pouvoir à M. William JUILLIEN, M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNaire

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien situé section AC N° 92 & 94 N° 1 Impasse des Tulipes à Villebois-Lavalette surface au sol de 135 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 25 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section ZE N° 183 & 204 – 66 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 4 050 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 173 030 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AM N° 54 N° 17 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 347 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 305 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AC N° 61 & 63 N° 15 Place de l'Houmeau à Villebois-Lavalette surface au sol de 539 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 95 000.00 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AL N° 34 N° 7 Rue de Gamby à Villebois-Lavalette surface au sol de 96 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 15 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

**SACEM SOUSCRIPTION FESTIVITES**

La commune bénéficie du forfait proposé par la SACEM à la commune pour l'organisation de ses fêtes locales.

Le Comité des fêtes demande de profiter du forfait pour l'organisation de la soirée festive du 14 juillet. Les frais de sono seront partagés entre la commune et le Comité des fêtes.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **CREATION POSTE TEMPORAIRE SERVICE TECHNIQUE**

Renouvellement du contrat de l'un de nos agents techniques pour six mois supplémentaires. Nous devons à nouveau, créer un poste temporaire à 33 H pour accroissement temporaire d'activité et cela pour six mois.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**MONSIEUR RAYMOND BONNETEAU ARRIVE A 18 H 50**

## **TRAVAUX URGENCE 1 PLACE DES HALLES**

Nous vous rappelons que la toiture et les murs du 1 Place des Halles menacent de s'effondrer. Nous avons reçu un premier devis de travaux de mise en sécurité et nous attendons un autre chiffrage.

Le conseil municipal doit se prononcer pour effectuer des travaux de mise en sécurité et donner les autorisations de signatures correspondantes.

Les travaux s'élèveront à 250 000.00 € HT maximum.

**Vote : Pour : 11 VOIX      Contre :      Abstention : 1 M. Raymond BONNETEAU**

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYDICAT D'EAU POTABLE SUD CHARENTE (SEP)**

Lors de la séance du 14 mai 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la décision de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire de se retirer pour partie du Syndicat sud Charente. Il doit y avoir une modification des statuts en ce sens.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

Rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Eau Potable dont chacun des membres a une copie.

## **RPQS 2024 ASSAINISSEMENT**

Comme tous les ans, nous avons tous reçu le Rapport sur le prix et la Qualité du service Public d'Assainissement pour l'année 2024, nous devons maintenant le valider par délibération.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)**

Comme nous en avions déjà parlé en avril 2023, le régime indemnitaire a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leur objet comme dans leurs modalités de versement. C'est un arrêté du maire qui attribuera le montant du versement.

Notre projet de délibération a été modifié par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion :

Ce régime indemnitaire tenait compte actuellement des arrêts maladie des agents pour la part du CIA (prime annuelle en fin d'année), il n'est plus possible d'appliquer de retenue sur cette partie, de même nous devons préciser que les plafonds retenus pour le versement des primes ne dépasseront pas ceux appliqués aux agents de l'Etat, des critères précis d'attribution devront être définis.

Nous devons maintenant prendre la délibération correspondante, en tenant compte des remarques du CDG.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

#### **REFERENT CULTURE A LA CCLTD**

La Communauté de Communes nous demande de nommer un référent « culture » qui sera chargé de contribuer à identifier les acteurs locaux, de les accompagner dans leurs démarches en les orientant vers les interlocuteurs appropriés concernant l'animation et le développement de la politique culturelle du territoire.

Proposition : Madame Nelly VERGEZ

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Tour Poitou Charente vélo RAPPEL 27 août
- Remerciements subvention classe découverte St Lary

La séance est levée à 20 h. Prochaine réunion le **21 juillet 2025** à 18 H 30.

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 21 JUILLET 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNaire.

**Absents excusés :** M. Christian CAVE qui a donné pouvoir à Mde Nelly VERGEZ, M. Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien situé section AC N° 260 – 23 Place de L'Houmeau à Villebois-Lavalette surface au sol de 35 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 7 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AD N° 88 -2 Rue de l'Eglise Saint-Romain à Villebois-Lavalette surface au sol de 32 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 71 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

**CONVENTION COMMUNE/CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de la Santé Sud Angoumois).**

La CPTS Sud Angoumois nous propose une convention visant à renforcer l'attractivité de notre territoire, à encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé et à développer des actions adaptées aux besoins locaux notamment autour de la gestion de crise sanitaire en lien avec nos plans de sauvegarde.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Vidéoprotection – Etude à faire
- Forum associations le 6 septembre de 9 H à 13 H
- Food Trucks en soirée les 18 août et 22 septembre
- Compte-rendu visio CRER (Centre Régional Energies Renouvelables).
- 3 septembre Plan guide à la mairie à 16 H 30 pour le conseil municipal et à 18 H quartier de l'Houmeau
- 27 août Tour Poitou-Charentes
- Recrudescence des cambriolages

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 8 septembre 2025 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 SEPTEMBRE 2025 à 18 H 30

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

**Absents excusés :** M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**Monsieur Pierre DUSSIDOUR sort de la salle le prochain dossier concerne un membre de sa famille.**

Vente d'un bien section AM N° 25 – 12 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 70 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 50 000 €.

**Vote : Pour              Contre 12 voix              Abstention**

Vente d'un bien situé section AC N° 71-72 - 85 - 86 – 251 – 255 et ZC 46 au 7 Rue des Jonquilles L'Houmeau à Villebois-Lavalette surface au sol de 2 709 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 135 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AC N° 246 – 4 Rue du Petit Mairat à Villebois-Lavalette surface au sol de 184 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 6 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AD N° 110 – 111 et 142 1 Rue de L'Eglise à Villebois-Lavalette surface au sol de 1 593 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 80 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AM N° 152 et 153 – 7 Rue de La Croix de Quart à Villebois-Lavalette surface au sol de 1 035 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 285 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AD N° 100 et 101 - 9 et 11 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 492 m<sup>2</sup>. Ce bien est vendu pour 250 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Boulangerie – Dépôt de pain sur commande à la boucherie « Lavalette »
- Agent technique
- Forum associations
- Référent laïcité – Mme Nelly VERGEZ
- Octobre rose – commande de fanions pour mettre sous les halles et demande au SDEG pour mettre des filtres roses dans la Grand'Rue et sur la mairie
- Food Trucks le 22 septembre
- Foulées Villeboisiennes le 19 octobre à partir de 9 h
- Papote café (bureau association/yoga)
- TPC remerciements
- Compte-rendu réunion avec Logélia 1 place des Halles
- Poubelles champ de foire
- Vente de gâteaux sur le marché

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 13 octobre 2025 à 18 H 30.

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 13 OCTOBRE 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

**Absents excusés :** Mme Nelly VERGEZ qui a donné pouvoir à Mme Corine VALADE, M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE

Mme Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation du projet de Madame CRON : Association Agir pour la ruralité avec des projets festifs, organisation d'évènements, concerts, marché de Noël en partenariat avec les autres associations locales du territoire.

Le conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle des fêtes le 18 avril 2026.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien situé section AD N° 77 à Villebois-Lavalette au 12 Rue de l'Eglise pour 154 000,00 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

Vente d'un bien situé section AL N° 112 et 123 au 19 Rue de Gamby à Villebois-Lavalette pour 110 000 €.

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité**

**BOURSE PERMIS DE CONDUIRE**

Nous avons reçu une nouvelle demande d'aide au passage du permis de conduire qui a été acceptée en contrepartie d'une semaine de travail pour passer le permis de conduire : 500 €

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**CLECT AC 2026 COMMUNAUTE DE COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les attributions de compensation (AC) 2026 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 25 septembre 2025.

Pour rappel, la Communauté de communes entend poursuivre sa logique politique d'effacement des AC scolaires et des AC orphelines. L'objectif étant de supprimer définitivement les AC compétences pour l'exercice 2026. Le montant des AC comme prévu diminue pour 2026, l'approbation de ce protocole repose sur la souveraineté des conseils municipaux.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2025 de Villebois-Lavalette était de 10 430.99 €, il est de 8 061.21 € pour 2026.

Le conseil municipal doit voter pour ou contre l'approbation du rapport de la CLECT du 25 septembre 2025.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

Au regard de l'absence de transfert de charge, et conformément à l'article 1<sup>o</sup> bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est fait recours à la procédure de modification libre des attributions de compensation 2026.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2026 de la commune de Villebois-Lavalette est de 8 061.21 €.

Le conseil municipal doit voter pour ou contre le recours à la procédure de modification libre des attributions de compensation 2026.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**CONVENTION COMMUNE DE VILLEBOIS-LAVALETTE BARS/RESTAURANTS SOUS LES HALLES**

Nous avons reçu une nouvelle demande d'occupation des halles par Monsieur DURIEUX qui va ouvrir l'établissement « Vintage Jazz Café » au 2 Rue de l'Eglise.

Pour rappel le loyer est de 50 € mensuel.

Il souhaite une autorisation à l'année.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Plan guide COPIL le 16 octobre à 14 H à la mairie pour le conseil municipal et pour les habitants restitution du Plan guide le 23 octobre à 19 H à la salle des fêtes
- Travaux bâtiment croix rouge
- Synthèse RPQS eau 2024
- Syndicat Départemental d'Electricité Concours Villes et villages étoilés
- Foulées roses 19 octobre 9 H 30 à 10 H départ château
- Corrida de Noël vendredi 19 décembre à partir de 19 H 30 salle des fêtes

La séance est levée à 19 h 40. Prochaine réunion le 17 novembre 2025 à 18 H 30.

**PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 17 NOVEMBRE 2025 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE

**Absents excusés :** M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER,

Mme Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Intervention de Madame Sarah GUEDON

**REDEVANCE PERFORMANCE EPURATOIRE ASSAINISSEMENT 2026**

La redevance de « modernisation des réseaux » a été remplacée par la redevance des systèmes d'assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette redevance est calculée tous les ans, sur la base des indicateurs de performance de notre service « ASSAINISSEMENT ».

En cette fin d'année il faut prendre une délibération fixant le tarif de la contre-valeur à appliquer aux factures qui seront émises en 2026.

Pour rappel l'Agence de l'eau avait fixé à 0.35 € HT par m<sup>3</sup> le tarif de base de la redevance 2025, elle passerait à 0.30 € HT le m<sup>3</sup> et pour la partie contre-valeur qui était de 0.105 €/m<sup>3</sup> répercutée à chaque usager elle passerait à 0.075 € /m<sup>3</sup>.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**SYNDICAT EAU POTABLE SUD CHARENTE**

Le syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente a engagé une étude visant à améliorer la compréhension du fonctionnement hydrogéologique sur le territoire de la Source de Font Longue située sur la commune de Ronsenac.

Cette étude a pour objectif principal d'étudier l'origine des nitrates contenus dans les eaux de la nappe captée à la Font Longue ainsi que des autres polluants identifiés et estimer le temps de résidence des eaux dans l'aquifère.

Elle est conduite par le BRGM, dans le cadre d'une convention de recherche et de développement, et bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs ouvrages ont été recensés sur le territoire, dont le piézomètre situé sur la parcelle de la station d'épuration des eaux usées dont nous sommes propriétaire.

Une convention doit être établie afin de permettre aux agents de pénétrer à l'intérieur de la station d'épuration pour faire les relevés nécessaires.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **TRANSFERT SERVICE PAIE AU CDG 16**

La confection des paies du personnel et des élus est une opération exigeant la connaissance approfondie d'une législation complexe et en constante évolution.

Le Centre de Gestion peut prendre en charge cette prestation qui sera assurée par des agents spécialisés qui suivent régulièrement des formations leur assurant une parfaite maîtrise des dernières dispositions statutaires applicables.

Cette prestation comprend :

- la confection de la paie :
- l'édition :
- la réalisation des opérations de transfert de données sociales (DSN)

Conditions financières : création du dossier collectivité : 150 €

Création dossiers « agent » : 50 €/agent pour les cinq premiers,

40 €/agent pour les 5 suivants et 30 €/agents pour les suivants

Forfait mensuel : 7,50 € par bulletin

Si création d'un nouvel « agent » 30 €/agent

Vote pour la signature de la convention avec départ au 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **CHEQUES AINES**

Depuis 4 ans maintenant, le conseil municipal envoie aux ainés suite à l'enquête réalisée, au lieu du traditionnel repas, des chèques aînés.

Je vous propose de reconduire cette année la distribution des chèques aînés pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le chèque-aînés, a une valeur faciale de 20,00 Euros par personne (2 chèques de 10 €).

Ces chèques-aînés seront à échanger auprès des artisans de la commune et dans tous les commerces locaux du centre-ville, de la périphérie et de la Zone d'activité de Villebois-Lavalette, jusqu'au 15 janvier 2026.

Par cette action, la municipalité souhaite apporter son entier soutien à la fois à nos aînés ainsi qu'aux commerces et aux artisans. Ce seront plus de 4 000 € qui seront directement injectés dans l'économie locale.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux du Maire le 16 janvier 2026
- Boulangerie
- Marché de Noël le 30 Novembre
- Parcours sportif pompiers
- Infos marché

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 8 décembre 2025 à 18 H 30.